

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE -ALPES-COTE-D'AZUR

FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE
DES INCIDENCES NATURA2000 A L'ATTENTION DES MAÎTRES
D'OUVRAGE



Pourquoi ?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Evaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.

Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

Ce formulaire peut être utilisé par le porteur du projet, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « Où trouver l'info sur Natura 2000 ? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.

Pour qui ?

Ce formulaire permet au service administratif instruisant le projet de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Définition :

L'évaluation des incidences est avant tout une démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.

INTITULE DU PROJET :

**Réaménagement du quartier d'habitat temporaire des gens du voyage
Lieudit « Roquefure » dans la commune de Apt (84)**

Coordonnées du porteur de projet :

<u>Maître d'ouvrage :</u>	
SPL Territoire Vaucluse	UNICIL
<u>Adresses :</u>	
Hôtel du Département 84 000 Avignon	Le Sextius 345 Avenue Wolfgang Amadeus Mozart CS 80898 13627 Aix-en-Provence Cedex 1
SIRET : 80264611700019	SIRET : 573 620 754 000 32
<u>personne référente :</u>	
Monsieur Xavier SIMON (directeur)	TAKI ARNAUD
04 90 27 57 17	06 17 92 27 16
abachimon@citadis.fr	a.taki@unicil.fr

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences (*ex : dossier soumis à notice d'impact ; Ou : Dossier soumis à autorisation d'occupation temporaire du domaine public*) ?

Déclaration au titre des articles L214 et suivant du code de l'environnement.

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Le projet concerne le projet de réaménagement du quartier d'habitat temporaire des gens du voyage sur la commune d'APT (84 400), au lieudit « Roquefure ».

Ce terrain se situe entre la RD 900 (au nord) et la véloroute installée sur l'ancienne voie ferrée, immédiatement au sud.

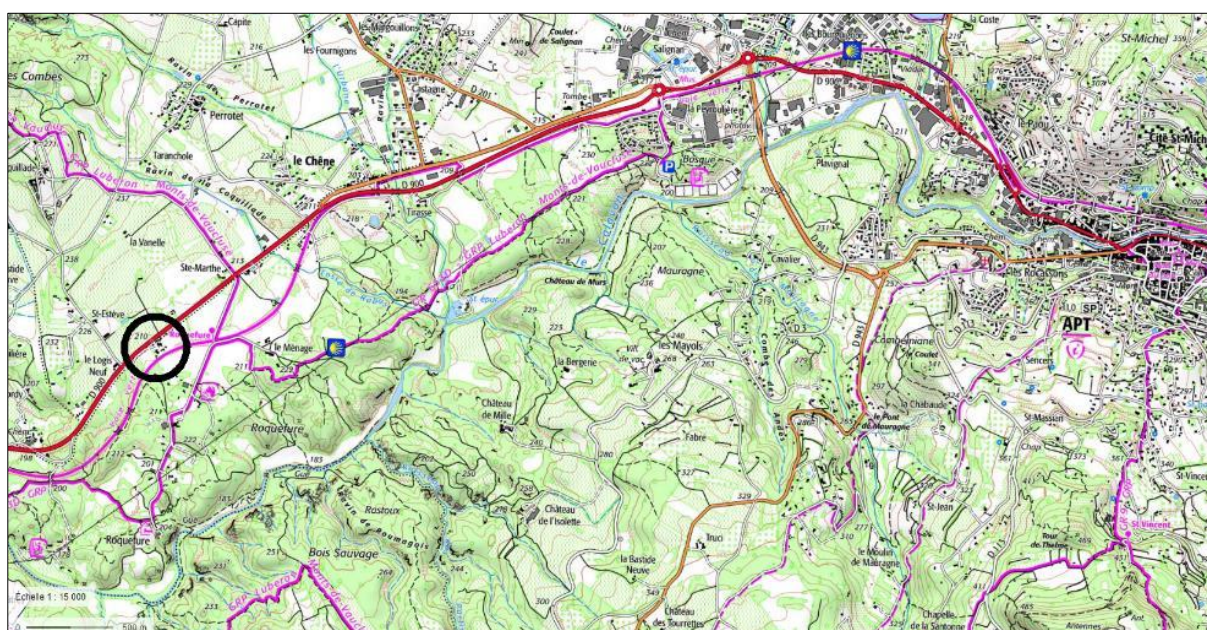


Figure 1 : Localisation du projet (Fond : IGN 1/15 000)

Présentation du projet :

A ce jour, le site est constitué de constructions disparates issues des installations successives des familles de gens du voyage. La partie est du terrain, où les familles sont installées depuis plus longtemps, présente des maisons plus bâties alors que le reste du site porte des abris légers, des caravanes, et autres constructions légères. Toutes ces constructions font l'objet d'un permis de démolir.

Le présent dossier porte sur la construction 34 logements sociaux et d'un espace de vie partagé, dans le cadre du projet de sédentarisation des gens du voyage, sur le site dit « Roquefure » à Apt (84), le long de la Route Départementale 900 ; Ainsi que sur la démolition des constructions existantes sur le site.

De manière générale, le projet présenté vise à tirer parti des éléments du site et à se protéger des nuisances environnantes.

Il porte également un aspect social important du fait de la sédentarisation des communautés sur place.

L'architecture présentée est traditionnelle et pensée dans une volonté de pérennité.



Figure 2 : Plan masse du projet

Le projet prévoit la modification des revêtements de surfaces existants par la mise en place des matériaux suivants :

- Voirie en enrobé,
- Parkings en stabilisé (cheminements pour P.M.R. en enrobé),
- Bati,
- Cheminements en béton balayé,
- Espaces verts au niveau des jardins et localement à proximité de la voirie.



Figure 3 : Plan de l'occupation du sol à l'état projet

Le détail des surfaces du projet est le suivant :

Type	Revêtement	Surface (m ²)
Bati	Imperméable	3 363
Parking	Stabilisé	1 013
Parking PMR	Enrobé	165
Voirie	Enrobé	2 152
Bordure	Imperméable	16
Cheminement	Béton balaye	385
Stabilise plante	Stabilisé	382
Jardin	Perméable	2 485
Parvis	Imperméable	380
Boulodrome	Stabilisé	110
Espaces verts	Perméable	13 579
Bassin de rétention	Eau	748
Total		24 777

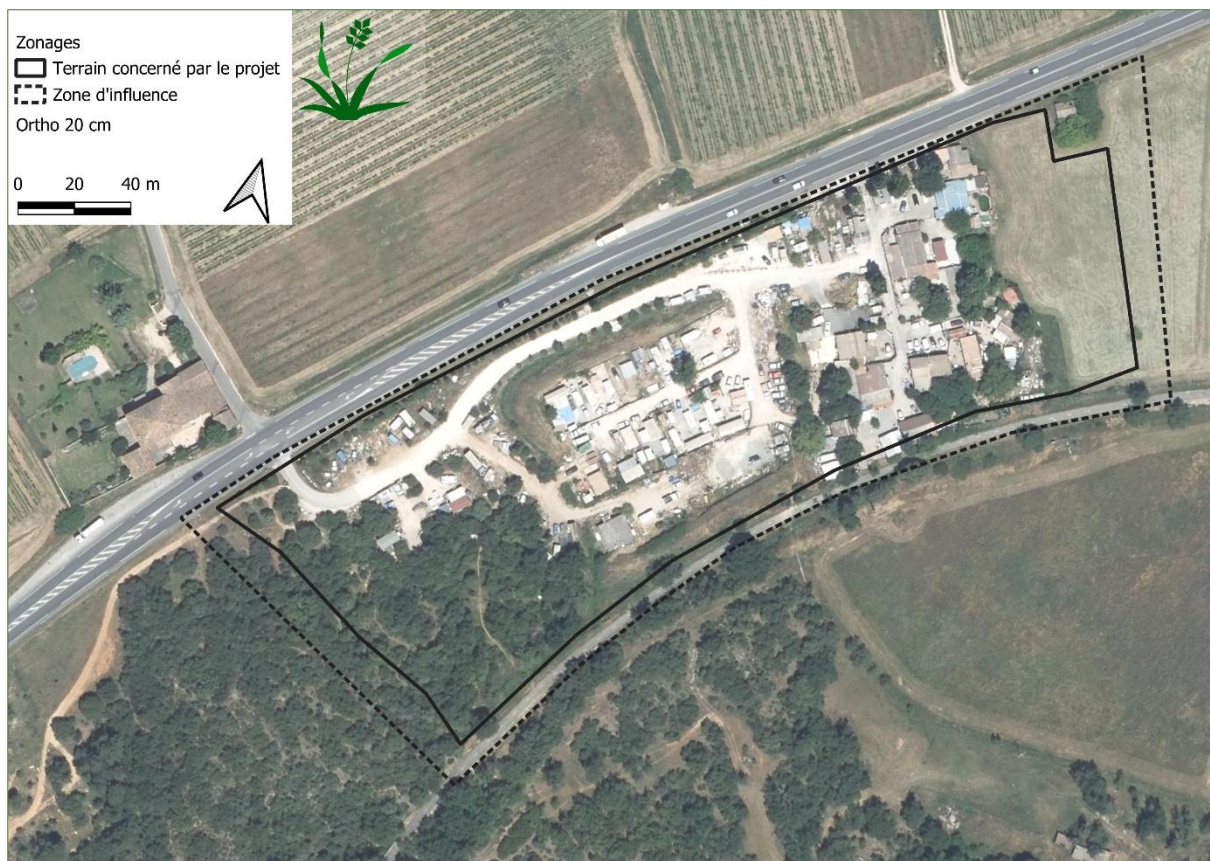


Figure 4 : Situation sur photo aérienne (Fond : IGN 1/2 000)

b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également un plan de situation détaillé (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé :

- Nom de la commune : **Apt** N° Département : **84**
- Lieu-dit : **Roquefure**

En site(s) Natura 2000 :

n° de site(s) :

Hors site(s) Natura 2000 :

- ZSC : « FR9301587 - Le Calavon et l'Enchrème », à 900 m vers le sud ;
- ZSC : « FR9301583 - Ogres de Roussillon et de Gignac - Marnes de Perreal », à 1,8 km

N.B. : la ZPS la plus proche, la ZPS « FR9310075 - Massif du Petit Luberon » est située à plus de 6 km vers le sud.

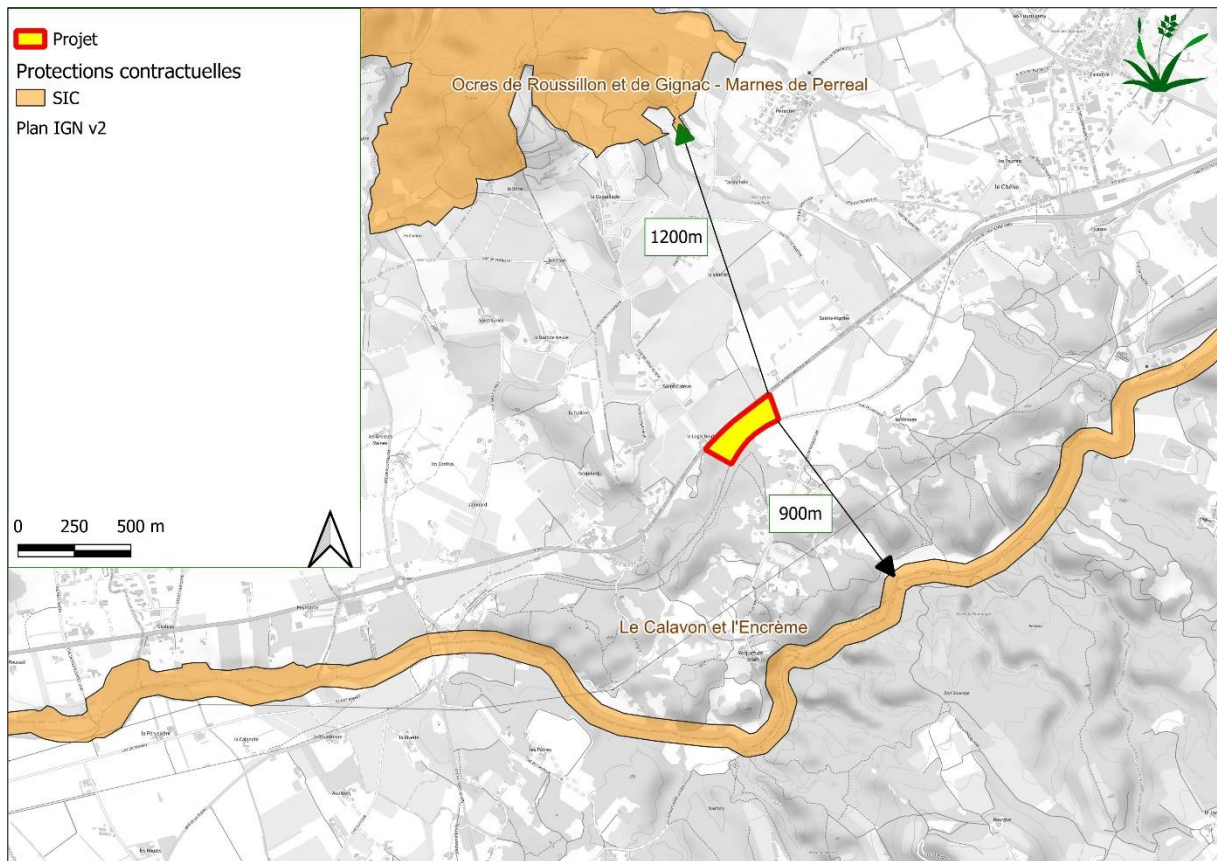


Figure 5 : Situation du projet (zone d'influence) vis-à-vis des zones Natura 2000 (Source : DREAL ; Fond : IGN)

Les sites Natura 2000 sont présentés en détail en annexe 1.

c. Étendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaires et permanentes de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : **Environ 3 500 m²**

ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> < 100 m ² | <input type="checkbox"/> 1 000 à 10 000 m ² (1 ha) |
| <input type="checkbox"/> 100 à 1 000 m ² | <input type="checkbox"/> > 10 000 m ² (> 1 ha) |

- Longueur (si linéaire impacté) :

- Emprises en phase chantier : **Environ 3 500 m².**

- Aménagement(s) connexe(s) : Ø

N.B. : Le projet est présenté en annexe 2.

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

diurne

nocturne

- Durée précise si connue : **18 mois (phase chantier).**

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 mois

1 an à 5 ans

1 mois à 1 an

> 5 ans

- Période précise si connue : **démarrage prévu janvier 2026.**

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante(s) :

Printemps

Automne

Eté

Hiver

- Fréquence :

chaque année

chaque mois

autre (préciser) :

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Le projet consiste en un aménagement de type urbain. Le fonctionnement et les, entretiens seront identiques à ceux réalisés en ville (collectes des O.M., nettoyage des voiries, entretien des espaces verts...). Les eaux pluviales seront rejetées au sein des fossés longitudinaux de la voie verte située au sud du projet, de façon similaire à l'état actuel, via deux bassins de rétention.

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet : **Le coût prévisionnel est de 6,5 millions d'euros HT**

ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- < 5 000 € de 20 000 € à 100 000 €
 de 5 000 à 20 000 € > à 100 000 €

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

La zone d'influence englobe le terrain d'assiette du projet ; Ainsi que les milieux périphériques susceptibles d'être affectés lors des travaux.

N.B. : La zone d'influence est limitée au terrain d'assiette du projet et sa proximité immédiate, ainsi qu'une surface limitée de parcelle agricole située au nord-est, où seront implantées les habitations provisoires pendant les travaux. Cette surface est comprise dans les emprises.

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Rejets dans le milieu aquatique :
- Pistes de chantier, circulation : *en phase de chantier seulement*
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations : *en phase de chantier seulement*
- Pollutions possibles
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits : *en phase de chantier seulement*
- Autres incidences.

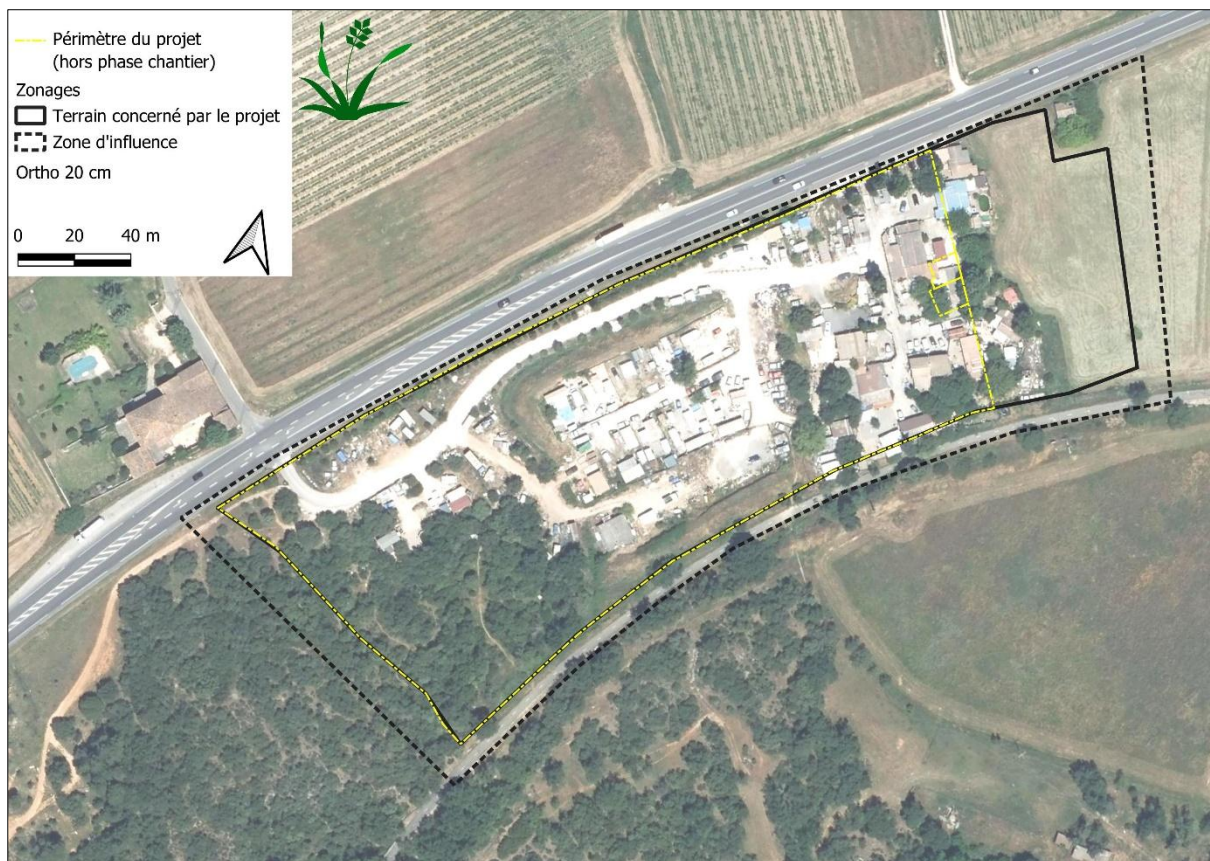


Figure 6 : Situation du projet dans son ensemble (Fond : IGN)

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

a. Protections :

Le projet est situé en :

Réserve Naturelle Nationale :

« Le périmètre de protection de la réserve naturelle géologique du Luberon a été créé par arrêté préfectoral interdépartemental N°978 16 du 6 mai 1996. Il couvre la totalité de 27 communes de Vaucluse et des Alpes-de-Haute-Provence soit une surface totale de 69 663 hectares.

Toute extraction de fossiles et minéraux cristallisés est interdite de façon globale sur l'ensemble de la zone de protection. Le collectage des pièces dégagées par l'érosion et naturellement décollés de leur support rocheux est toléré, à condition toutefois que ce ramassage soit effectué en quantité limitée » (PNR Luberon).

Réserve Naturelle Régionale

Parc National

Arrêté de protection de biotope

Site classé

Site inscrit

PIG (projet d'intérêt général) de protection

Parc Naturel Régional : Parc Naturel Régional du Luberon.

« La charte du Parc du Luberon est structurée selon 4 axes, qui traduisent les missions d'un parc naturel régional.

- Protéger les paysages, transmettre les patrimoines et gérer durablement les ressources naturelles.
- Développer et ménager le territoire, en contribuant à la définition et à l'orientation des projets d'aménagement.
- Contribuer au développement économique et social, en créant des synergies entre environnement de qualité et activité économique.
- Assurer l'accueil, l'éducation et l'information, en favorisant le contact avec la nature, en sensibilisant les habitants aux problèmes environnementaux (et notamment les scolaires), pour partager le projet de territoire.
- Une cinquième mission vient renforcer ces 4 axes, à savoir : réaliser des actions expérimentales ou exemplaires et participer à des programmes de recherche et d'innovation » (PNR Luberon).

ZNIEFF : Toutefois, le projet est situé à proximité des périmètres suivants :

N° MNHN	Type	Nom
930012358	1	Ocres de Roussillon
930020316	2	Karst de Roquefure
930020332	2	Le Calavon

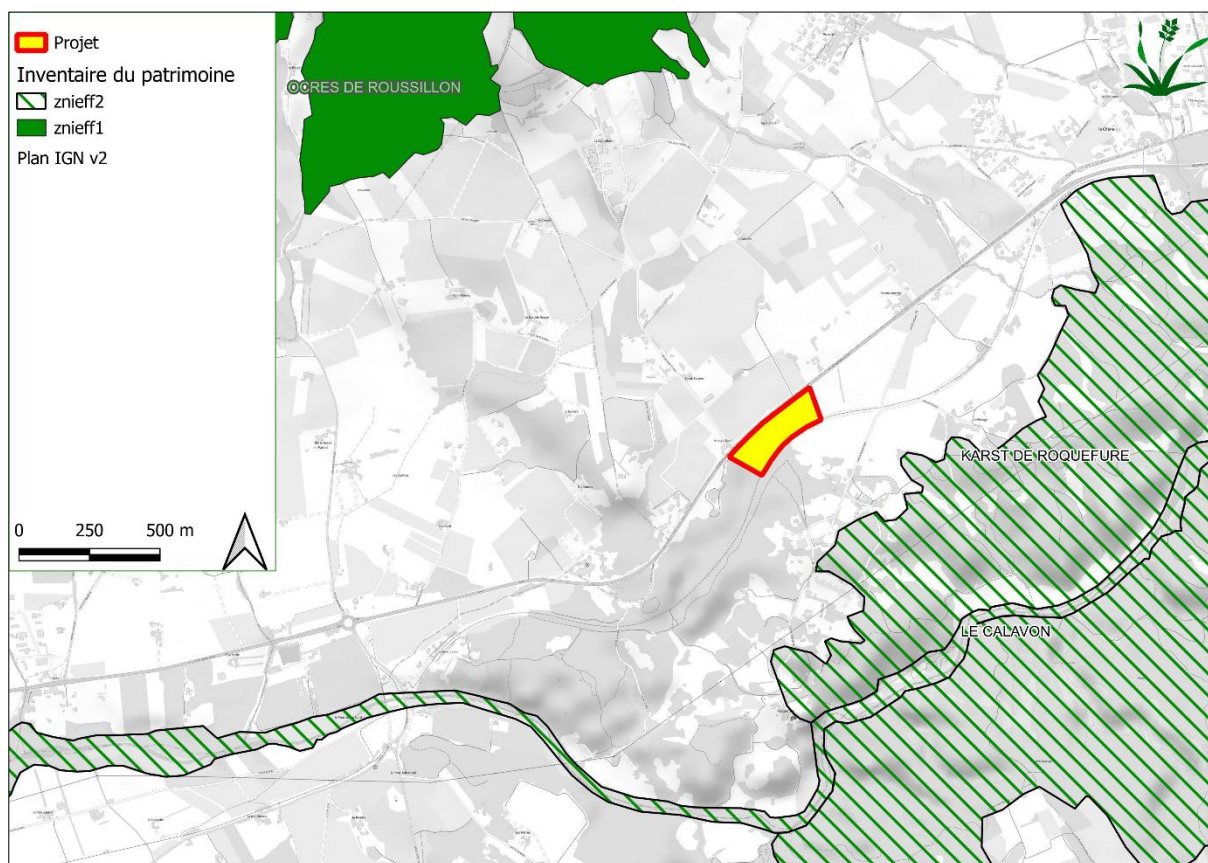


Figure 7 : Périmètres de ZNIEFF

☒ Réserve de biosphère : Réserve de biosphère Luberon-Lure.

« La Réserve de biosphère Luberon-Lure encourage toutes les actions individuelles ou collectives qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable. Ces ODD sont définis par l'ONU. Ils nous donnent la marche à suivre pour répondre aux grands enjeux mondiaux tels que l'égalité, le climat ou la préservation de l'environnement » (PNR Luberon).

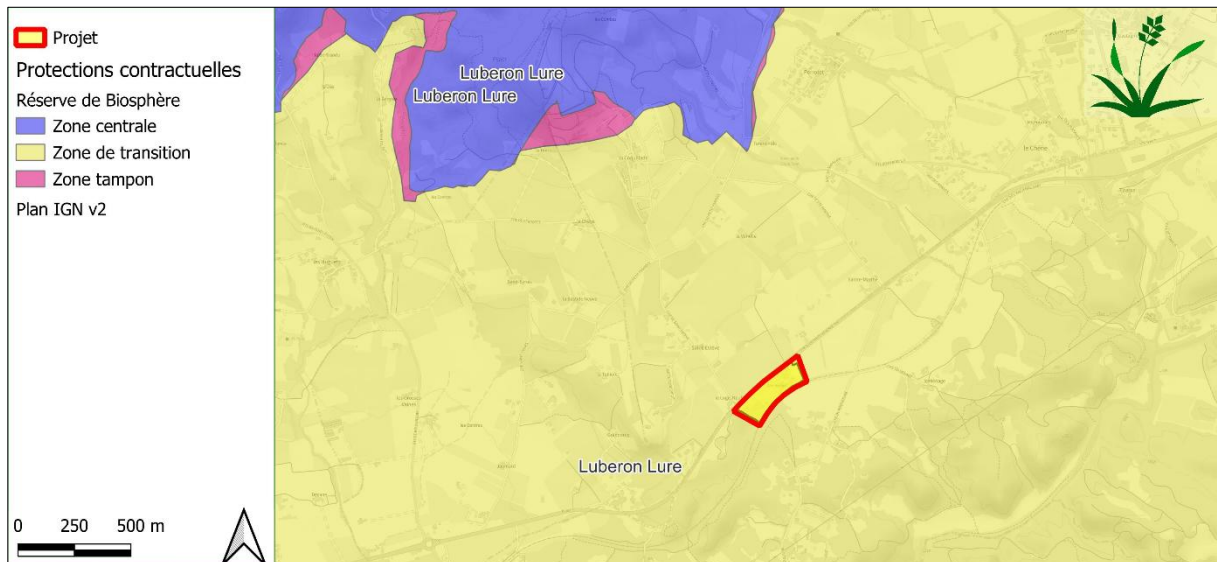


Figure 8 : Réserve de biosphère Luberon-Lure

☐ Site RAMSAR

Enfin, le secteur du projet n'est pas compris dans des éléments de la Trame Verte et Bleue, selon le SRADDET (anciennement SRCE) :

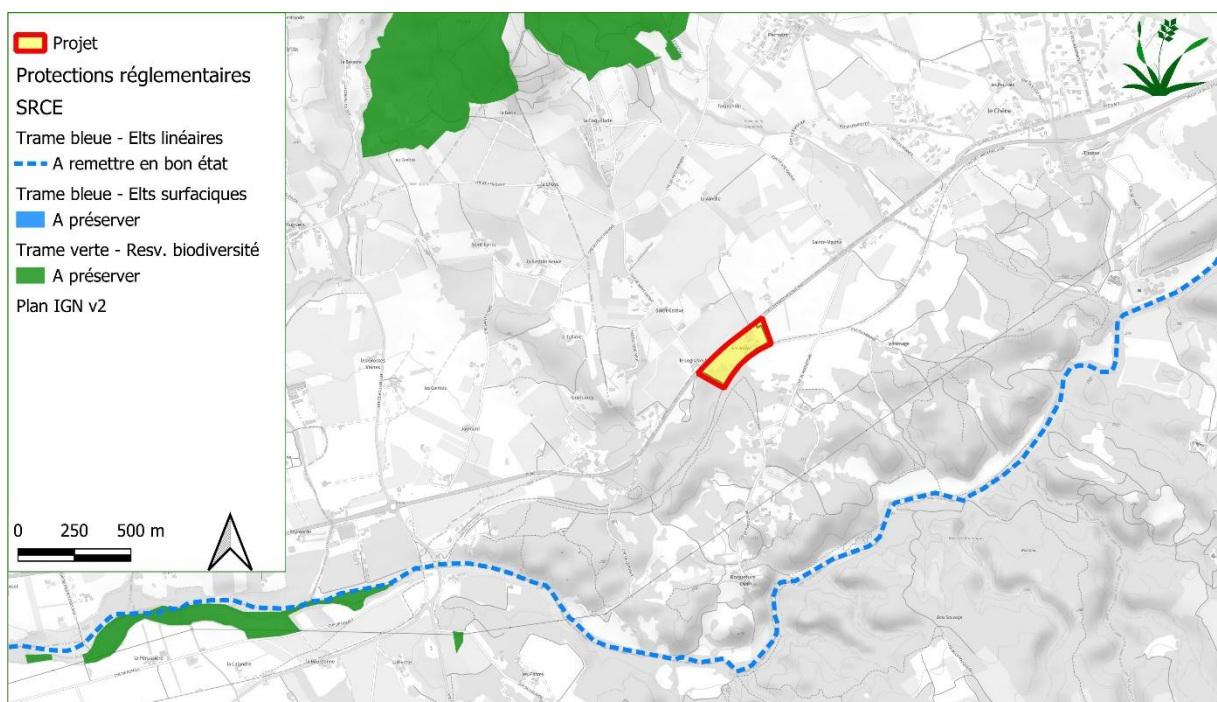


Figure 9 : Situation du projet (zone d'influence) par rapport à la Trame Verte et Bleue

b. Usages :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle
- Autre (préciser l'usage) : Habitation - Petits ateliers - Stockage de matériels divers dont des épaves de véhicules.

Commentaires :

Le projet n'est pas situé dans un secteur sensible sur le plan environnemental. Le secteur est déjà occupé par des habitations, dans des conditions environnementales dégradées.

c. Milieux naturels et espèces :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Une visite a été réalisée par un écologue (-R. Coin), le 4 aout 2025, pour repérer les habitats naturels, relever les espèces végétales et animales présentes.

Les photographies ci-dessous ont été prises lors de la visite du 4 aout 2025 sur le terrain.

N.B. : Les photographies sont prises en panoramique, par assemblage de plusieurs vues contigues, ce qui permet de restituer le paysage sur plus de 180°

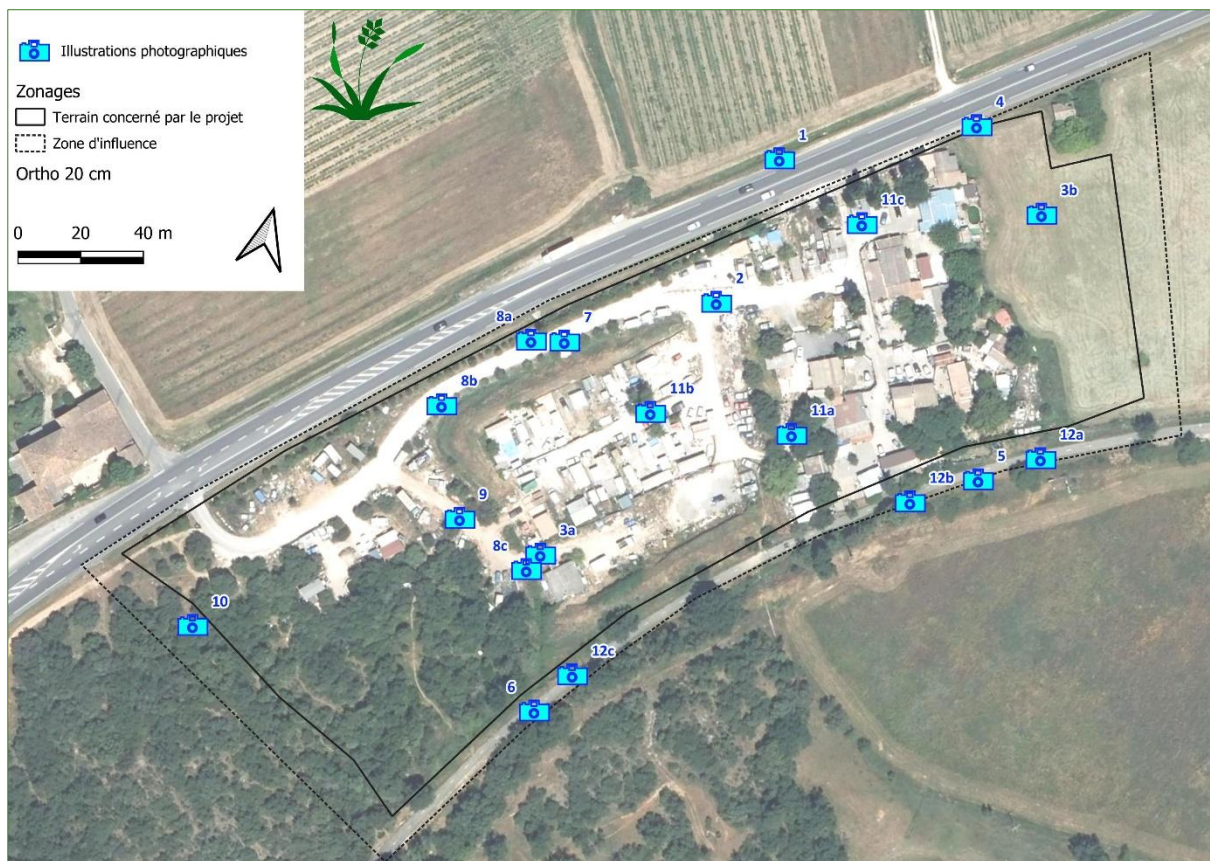


Figure 10 : Répartition des photographies (Fond :)



Photo 1 : Vue globale du site depuis la RD 70

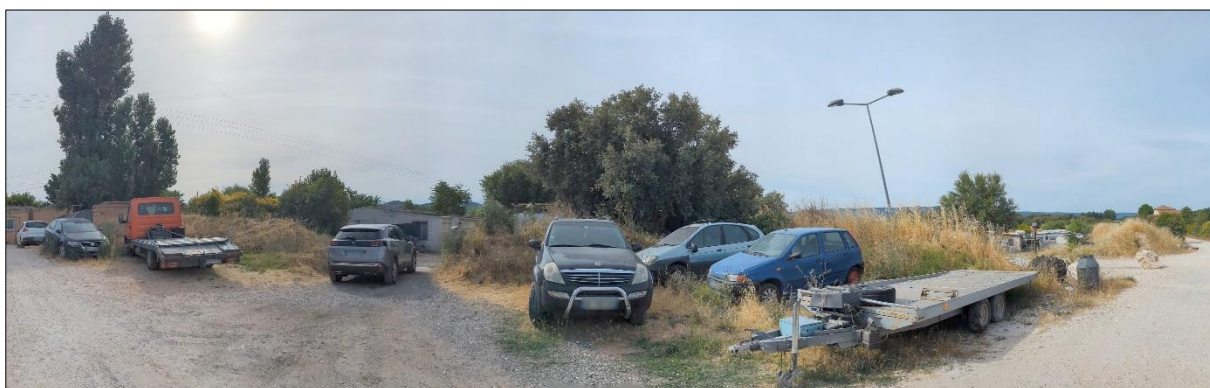


Photo 2 : Entrée du secteur habité



Photo 3 : Habitat naturel de « jardin »



Photo 4 : Le cabanon à l'est du projet (à gauche) ; La zone cultivée ; Les abords de la zone habitée



Photo 5 : La zone habitée vue depuis la véloroute



Photo 6 : La zone exutoire du fossé, au sud-ouest du projet



Photo 7 : La haie au nord du site



Photo 8 : Le fossé - Débouché du cadre ; Le long de la piste ; Immédiatement en amont



Photo 9 : Bosquet de chêne vert sur friche dans la zone aménagée



Photo 10 : Le bois de chêne vert



Photo 11 : Les plus grands arbres de la zone habitée



Photo 12 : Les grands arbres au sud du projet (le long de la véloroute)

d. Tableau des milieux naturels :

Type d'habitat naturel		Présent	Commentaires (renvoi)
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :		Cf. analyse ci-dessous.
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :	x	
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide	x	
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :		
Autre type de milieu	Friches Cultures Zone habitée	x x x	

e. Tableau des habitats d'intérêt communautaire

Ce tableau concerne les habitats d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) qui est le document de référence de chaque site,

NOM ET CODE DES HABITATS LISTES SUR LE FSD	Cochez si le projet a une incidence sur l'habitat	Commentaires
Forêt Code DH : 9340-5		Le projet évitera cet habitat naturel

Détail des habitats naturels observés :

Les habitats naturels ont fait l'objet d'un diagnostic sur le terrain et d'une cartographie. Celle-ci est présentée ci-dessous. Les principaux éléments sont présentés ci-dessous :

1. Tableau des habitats naturels présents ;
2. Carte des habitats naturels de la zone d'influence ;
3. Carte des enjeux portés par les habitats naturels.

Intitulé Corine Biotopes	Code CB	Intitulé Directive Habitats	Code DH	Enjeux
Forêts de chênes verts méso- et supra-méditerranéennes	45.3	Yeuseraies calcicoles supraméditerranéennes à Buis	9340-5	Modéré
Forêts de chênes verts méso- et supra-méditerranéennes & Terrains en friche	45.3 & 87.1			Faible
Phragmitaies sèches	53.112			Très faible
Grandes cultures	82.11			Faible
Bordures de haies	84.2			Faible
Jardins & Sites industriels anciens	85.3 & 86.4			Très faible
Espaces internes au centre-ville	86.4			Nul
Terrains en friches	87.1			Faible
Terrains en friches & Jardins	87.1 & 85.3			Faible
Fossés et petits canaux	89.22			Faible à modéré

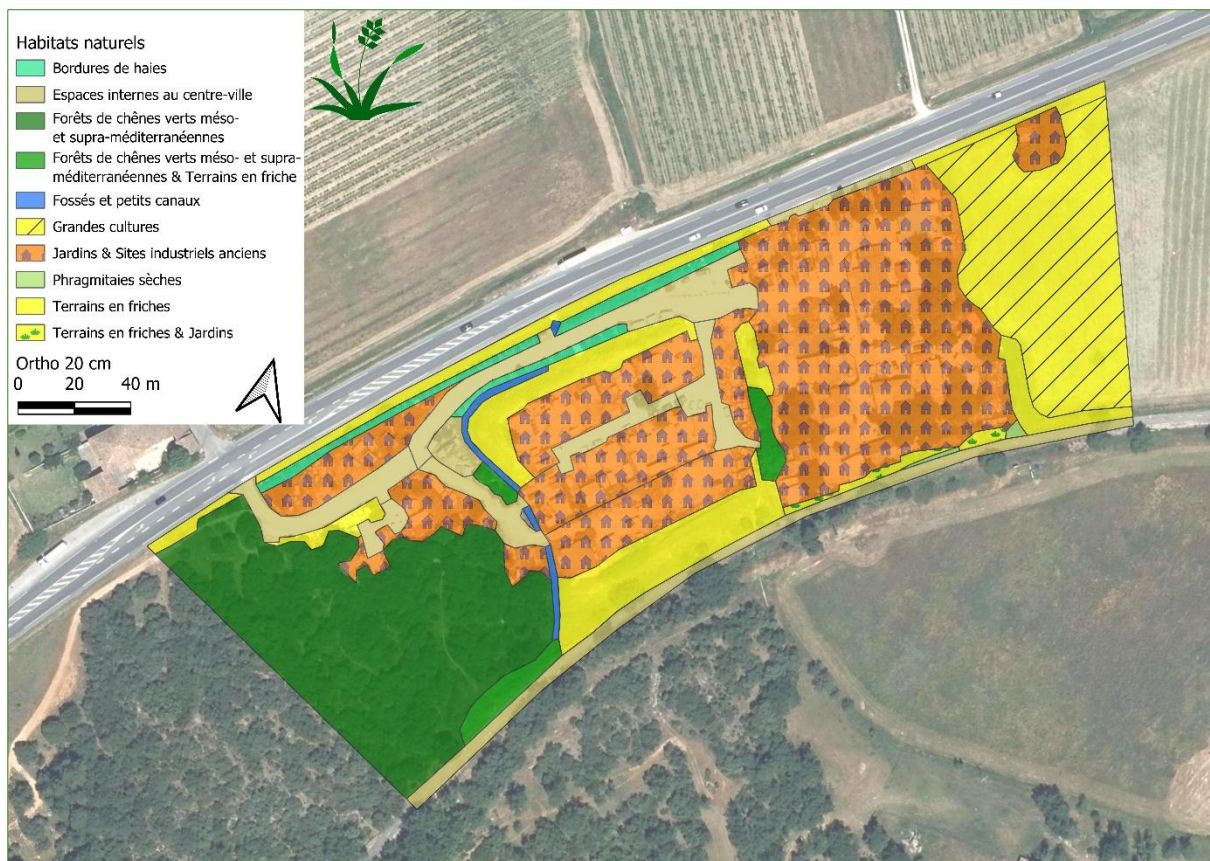


Figure 11 : Habitats naturels

Commentaires et évaluation des enjeux

Un seul habitat naturel correspond à un type inscrit à l'annexe I de la Directive Habitats :

1. Les ripisylves des cours d'eau, sont rattachées au type « Forêts de chênes verts méso- et supra-méditerranéennes » de la nomenclature Corine Biotopes (code : 45.3) et au type « Yeuseraies calcicoles supraméditerranéennes à Buis » de la nomenclature de la Directive Habitats (code : 9340-5). Cet habitat naturel porte un enjeu modéré dans le Docob de la ZSC « Ocres de Roussillon et de Gignac - Marnes de Perreal » et faible dans le docob de la ZSC « Le Calavon et l'Encreme ». Un enjeu modéré lui est attribué ici.

Les enjeux portés par les autres habitats naturels sont peu élevés et indiqués dans le tableau ci-dessus et la figure ci-après.

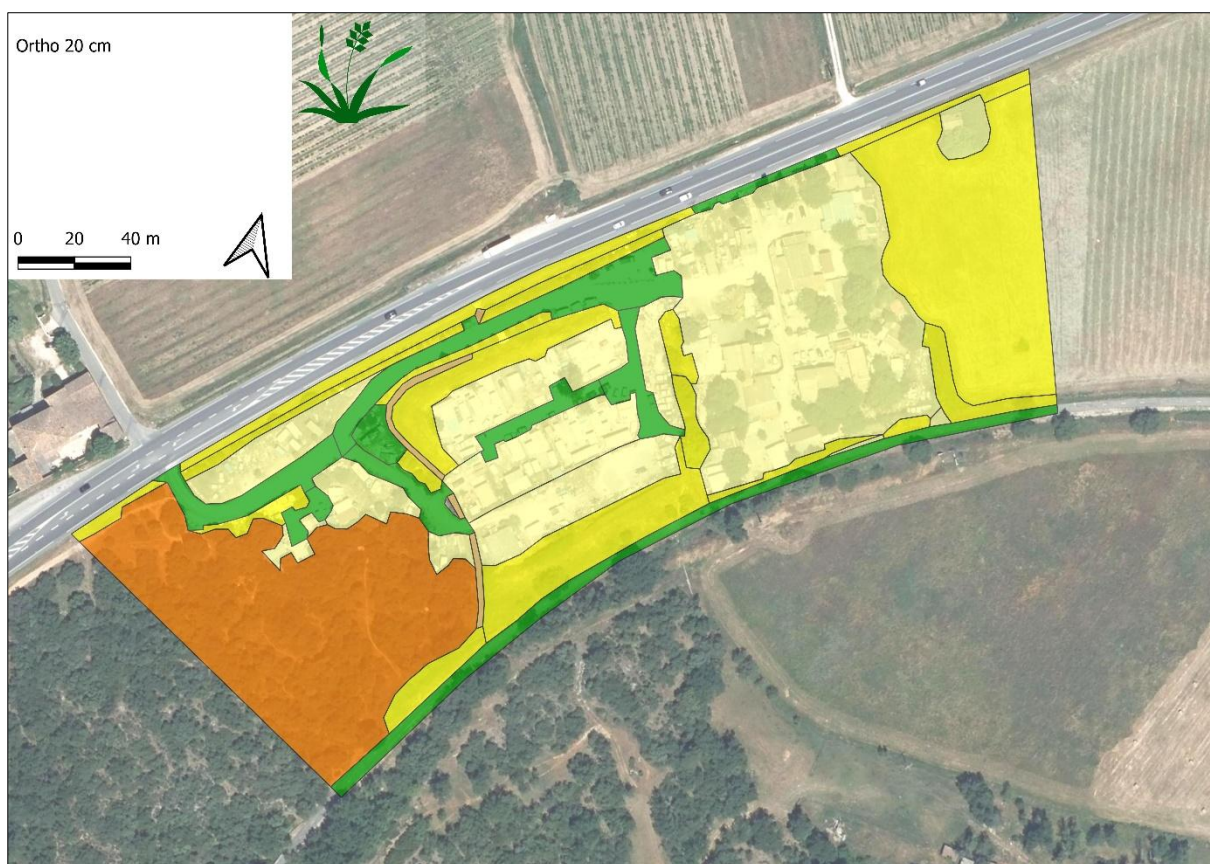


Figure 12 : Enjeux portés par les habitats naturels

f. Tableau des espèces faune / flore d'intérêt communautaire :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

Ce tableau concerne les espèces d'intérêt communautaire qui sont mentionnées dans les Formulaires Standards de Données (FSD) des ZSC les plus proches :

Groupes d'espèces	Nom et code des espèces listées sur le FSD	Cocher si le projet a une incidence sur l'espèce ou sur son milieu	Autres informations <i>(préciser éventuellement le nombre d'individus)</i>
Flore	Aucune		
Poissons	Aucune		
Amphibiens	Aucune		
Reptiles	Aucune		
Invertébrés	Aucune		
Mammifères	Aucune		

Espèces d'intérêt communautaire des ZSC les plus proches

Le tableau ci-dessous présente l'évaluation pour chaque espèce des FSD des ZSC :

- « FR9301587 - Le Calavon et l'Enchrème », à 900 m vers le sud ;
- « FR9301583 - Ogres de Roussillon et de Gignac - Marnes de Perreal », à 1,8 km

N.B. : Ce tableau présente une synthèse par espèce, sans présenter les situations des espèces dans les deux ZSC. Pour plus de détails, Cf. annexe 1.

Groupe	Code N2000	Nom scientifique - TAXREF 18	Présence sur le site	Effets du projet
F	1138	<i>Barbus meridionalis</i> Risso, 1827	Absent (milieu aquatique)	Néant
F	6150	<i>Parachondrostoma toxostoma</i> (Vallot, 1837)		Néant
F	6147	<i>Telestes souffia</i> (Risso, 1827)		Néant
I	1092	<i>Austropotamobius pallipes</i> (Lereboullet, 1858)		Néant
I	1088	<i>Cerambyx cerdo</i> Linnaeus, 1758	Potentiel dans les chênes	Néant
I	1044	<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	Absent	Néant
I	1074	<i>Eriogaster catax</i> (Linnaeus, 1758)	Absent	Néant
I	1065	<i>Euphydrias aurinia</i> (Rottemburg, 1775)	Absent	Néant
I	6199	<i>Euplagia quadripunctaria</i> (Poda, 1761)	Absent	Néant
I	1083	<i>Lucanus cervus</i> (Linnaeus, 1758)	Potentiel dans les chênes	Néant
I	1083	<i>Lucanus cervus</i> (Linnaeus, 1758)	Absent	Néant
I	1041	<i>Oxygastra curtisii</i> (Dale, 1834)	Absent	Néant
I	1014	<i>Vertigo angustior</i> Jeffreys, 1830	Absent	Néant
R	1220	<i>Emys orbicularis</i> (Linnaeus, 1758)	Absent (milieu aquatique)	Néant
M	1337	<i>Castor fiber</i> Linnaeus, 1758		Néant
M	1355	<i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758)		Néant
M	1308	<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	Potentielle, soit en transit (corridor de la Véloroute), soit en recherche d'alimentation Absence de gîte (arboricoles ou dans les bâtiments) Potentiel de gîte au sein du boisement de chênes verts	Néant
M	1310	<i>Miniopterus schreibersii</i> (Kuhl, 1817)		Néant
M	1323	<i>Myotis bechsteinii</i> (Kuhl, 1817)		Néant
M	1307	<i>Myotis blythii</i> (Tomes, 1857)		Néant
M	1321	<i>Myotis emarginatus</i> (É. Geoffroy Saint-Hilaire, 1806)		Néant
M	1324	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)		Néant
M	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)		Néant
M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)		Néant

Légende du tableau :
Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.

g. Autres renseignements

Flore

Le cortège floristique

Un inventaire de la flore a été réalisé le 4 août 2025, sur les emprises du projet et aux abords de ce dernier. 88 espèces ont été recensées.

Aucune espèce protégée ou remarquable n'a été inventoriée.

Aucune des espèces végétales à enjeu local de conservation du Docob ne fait partie de cette liste.

Les arbres

Les arbres sont nombreux à l'intérieur du périmètre. Il s'agit de sujets assez jeunes et de taille modeste, la plupart taillés ou élagués. Aucun sujet ne présente d'indices de cavités ou des dégradations indiquant la présence de gîtes potentiels.

De même, les arbres implantés au sein du bois situé au sud-ouest sont de petite taille, majoritairement des brins de cépées (conduite du boisement en taillis).

Faune

La faune n'a pas fait l'objet de prospections spécifiques. Les individus observés de manière fortuite ont été répertoriés. Les observations n'ont pas permis de mettre en évidence la présence d'espèces d'intérêt communautaire sur la parcelle du projet.

Les enjeux portant sur la faune concernent principalement la présence :

- De haies et des arbres servant de corridors de déplacement et favorisant la nidification ;
- Du petit bois situé au sud-ouest,
- Du petit fossé traversant la zone habitée, qui pourrait héberger des espèces faunistiques, malgré la forte fréquentation du lieu.

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

a. Destruction ou détérioration d'habitat ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface)

Le projet générera la suppression de superficies limitées d'habitats naturels variés :

- Zones considérées comme urbanisées ;
- Voiries et aires de stationnement ou de stockage ;
- Friches herbacées ;
- Jardins d'agrément ;
- Haies arbustives ;
- cultures

Aucun habitat naturel inscrit à l'annexe de la Directive Habitats ne sera concerné. En particulier, le bois de chêne vert situé au sud-ouest sera préservé.

Aucun habitat d'espèce inscrite à l'annexe de la Directive Habitats ne sera concerné.

b. Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus)

Flore

Aucune espèce d'intérêt communautaire, ni aucune espèce protégée, ni aucune espèce remarquable n'a été inventoriée dans le secteur du projet.

En absence d'espèces d'intérêt communautaire ou protégées, aucune destruction n'est à craindre à cause du projet.

Faune

Aucune espèce inscrite à l'annexe de la Directive Habitats n'est avérée dans la zone concernée par les travaux. Aucun arbre gîte pouvant abriter des espèces inscrites à l'annexe de la Directive Habitats (voire des espèces protégées : oiseaux, chiroptères) n'est présent dans la zone impactée par la réalisation des travaux (bruits, vibrations, fréquentation).

Les risques de destruction d'individus appartenant à ces espèces ne concernent que la période de nidification, qui s'étend du 1^{er} mars au 30 juin.

Les travaux de libération des emprises, qui pourraient conduire à une destruction directe par écrasement des nids au sol, ou des dérangements et un abandon des couvées ou des juvéniles au nid, entraînant leur destruction, seront réalisés en dehors de cette période. Dans ce cas, l'impact sera nul sur ces espèces.

En phase d'exploitation, l'aménagement prévu sera sans effet sur la faune.

c. Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...)

Flore

Aucune espèce d'intérêt communautaire n'a été inventoriée dans le secteur du projet. La superficie et la nature des habitats naturels impactés par le projet indiquent qu'aucune espèce ne sera perturbée dans ses fonctions vitales.

Faune

Le projet concerne une zone déjà urbanisée, aménagée et fréquentée.

Il ne provoquera aucune coupure de corridor de déplacement, ne supprimera pas de zone d'abri ni de gîte potentiel et n'impactera pas les ressources alimentaires de la faune.

En phase d'exploitation, l'aménagement prévu sera sans effet sur la faune.

5 Mesures

a. Mesures en phase de chantier

Mesures d'évitement

Mesure E1 : Evitement géographique : Le projet a été décalé de plusieurs mètres pour éviter d'empiéter sur le bois de chêne vert.

Mesure E2 : Evitement de la période de nidification de l'avifaune : Pour éviter tout risque de destruction accidentelle d'individus, de couvées ou de nichées au sol, les travaux de libération des emprises (coupe des arbres et des arbustes sur l'emprise, terrassement du fossé) seront effectués en dehors de la saison de nidification, qui s'étend du 1^{er} mars au 30 juin.

En cas d'impossibilité de respecter cette période, les abattages et la coupe des arbustes seront réalisés par anticipation au cours de l'automne ou de l'hiver précédent (défavorabilisation des emprises).

Mesures de réduction

Mesure R1 : Limitation des emprises en phase de chantier : Les emprises de chantier se limiteront aux emprises indiquées sur les plans, accompagnées de la zone de relogement temporaire. Celle-ci sera par la suite restituée à son usage préalable (agricole).

En particulier, aucune intervention ne sera réalisée sur les arbres au sud de la Véloroute.

Mesures d'accompagnement

Mesure A1 : Plantation de haies et d'arbres composées d'espèces autochtones, visant à améliorer l'insertion paysagère de l'ouvrage et à offrir abri et alimentation à la faune. Les espèces envahissantes seront proscrites.

b. Mesures en phase d'exploitation

Mesures d'accompagnement

Mesure A2 : Les parcelles boisées feront l'objet d'opérations de débroussaillage régulières, comme prescrites par le code forestier (article L131), dans le cadre des Obligations Légales de Débroussaillage.

Aucune autre mesure pour la faune ou la flore n'apparaît nécessaire, en dehors du bon entretien des abords des bâtiments et des équipements. Tout dépôt incontrôlé devra être proscrit. Par ailleurs, la parcelle occupée de manière temporaire pendant les travaux (relogement) sera rendue à l'activité agricole.

6 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

En phase travaux, aucune incidence n'est à attendre, sur les habitats et espèces inscrits aux annexes de la Directive Habitats des sites Natura 2000 (ZSC) :

- ZSC : « FR9301587 - Le Calavon et l'Encreme », à 900 m vers le sud ;
- ZSC : « FR9301583 - Ogres de Roussillon et de Gignac - Marnes de Perreal », à 1,8 km

Le projet se développe au sein d'habitats naturels banals. La zone d'influence de la phase travaux restera très restreinte.

Le projet ne concerne pas d'habitat naturel d'intérêt communautaire (inscrit à l'annexe de la Directive Habitats).

Les mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement permettront d'éviter tout effet sur les populations faunistiques potentielles.

En phase exploitation, la zone du projet accueillera une occupation résidentielle, similaire à celle existant à ce jour.

Enfin, ce projet ne portera pas atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 les plus proches.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) Aix en Provence

Signature :

Le (date) : 4 novembre 2025


Festuca Environnement
12 ter Place Aimé Gazel 13290 Aix en Provence
06 88 33 33 37 - rjb.ccoin@gmail.com
S.A.S.U. au capital de 1 000 €
Siret : 823 158 670 000 13
RCS Aix-en-Pce 823 158 670 - TVA : FR 67 823 158 670

1. ZSC « Le Calavon et l'Enchrême » (FR9301587)**Caractéristiques du site**

« Le Calavon (ou Coulon) est un affluent de la basse Durance. Il prend sa source dans les Alpes-de-Haute-Provence, vers Banon, et draine l'ensemble du bassin d'Apt. Son régime hydrologique est typiquement méditerranéen, avec d'importantes crues et un étiage très prononcé durant la saison sèche. - prélèvements d'eau à usage agricole (irrigation) lors des périodes d'étiage. - arasement des ripisylves. - qualité des eaux (pollutions diverses). - comblement ou assèchement de mares ou points d'eau, nécessaires pour la reproduction de certains amphibiens. - altérations ponctuelles du lit mineur : extraction de matériaux, décharges sauvages, remblais. - développement de plantes exogènes envahissantes, telles que la Jussie » (Source : FSD et Docob).

Qualité et importance

« Le cours du Calavon présente divers habitats naturels, dont la majorité sont d'intérêt communautaire. Malgré des pressions humaines localement élevées (aval d'Apt), la plupart des habitats naturels caractéristiques des écosystèmes des rivières méditerranéennes est représenté, depuis les habitats caractéristiques des bancs mobiles et sables essentiellement, et des galets plus sporadiquement, jusqu'aux boisements sur berges très matures. Le régime torrentiel méditerranéen et la récurrence des crues se traduisent par une bonne représentativité des systèmes pionniers, et notamment des habitats H3250 et H3280 pour les parties du cours d'eau constamment en eau ; et H3290 pour les parties en eaux intermittentes. Le site présente également de belles ripisylves méditerranéennes à peupliers, avec quelques faciès alpins à l'amont. Ces ripisylves forment des corridors biologiques, jouant un rôle fonctionnel très important pour les diverses espèces de chauves-souris fréquentant le site ainsi que les autres sites N2000 alentour. Affluent en rive gauche du Calavon, l'Enchrême présente de belles prairies de fauche (près d'une centaine d'hectares, fait assez exceptionnel dans le contexte calcaire très filtrant du haut Calavon), riches en espèces végétales. La rivière abrite en outre plusieurs espèces à forte valeur patrimoniale, telle que le Castor d'Europe pour la faune, ainsi que la Bassie à fleurs laineuses pour la flore » (Source : FSD).

Vulnérabilité

La principale menace vient de la pollution des eaux (Source : FSD).

Habitats naturels de la Directive Habitats

Code Natura	Nom de l'habitat naturel [* : Habitat naturel prioritaire]	Superficie (ha)	Superficie (%)	Grottes	Qualité des données	Représentativité	Superficie relative dans le site	Etat de conservation	Evaluation globale
2330	Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à Corynephorus et Agrostis	3.22	0.33		M	A	C	B	B
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.	0.1	0.01		P	C	C	B	C
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	0.1	0.01		P	C	C	C	C
3250	Rivières permanentes méditerranéennes à Glaucium flavum	22	2.28		M	C	C	C	C
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	0.1	0.01		P	C	C	B	C
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodium rubri p.p. et du Bidention p.p.	0.1	0.01		P	C	C	C	C
3280	Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba	57	5.9		M	A	B	C	B
3290	Rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion	42	4.35		M	A	B	B	B
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	16	1.66		M	C	C	C	C
6420	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion	0.07	0.01		M	C	C	C	C
6430	Hydrophilous tall herb fringe communities of plains and of the montane to alpine levels*	9.68					C	C	C
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	85	8.8		M	A	C	A	B
7220	Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)	0.05	0.01		M	B	C	C	B
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	2.4	0.25		M	B	C	B	C
92A0	Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba	256	26.5		M	A	C	B	B
9340	Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia	42	4.35		M	C	C	B	C

Légende :
PF : Forme prioritaire de l'habitat.
Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
Représentativité : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
Superficie relative : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % .
Conservation : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
Evaluation globale : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

Espèces de la Directive Habitats

Groupe	Code DH	Nom scientifique	Type	Taille Mini	Taille Maxi	unité	Cat C/R/V/P	Qualité des données	Pop.A/B/C/D	Cpns.A/B/C	Isol.A/B/C	Glob.A/B/C
F	1138	Barbus meridionalis Risso, 1827	p			i	R	M	C	B	C	B
F	6150	Parachondrostoma toxostoma (Vallot, 1837)	p			i	V	M	D			
F	6147	Telestes souffia (Risso, 1827)	p			i	R	M	C	B	C	B
I	1092	Austropotamobius pallipes (Lereboullet, 1858)	p			i	V	M	C	C	C	B
I	1088	Cerambyx cerdo Linnaeus, 1758	p			i	R	DD	D			
I	1044	Coenagrion mercuriale (Charpentier, 1840)	p			i	V	M	C	C	C	C
I	1083	Lucanus cervus (Linnaeus, 1758)	p			i	R	DD	D			
I	1041	Oxygastra curtisii (Dale, 1834)	p			i	V	DD	C	B	C	C
I	1014	Vertigo angustior Jeffreys, 1830	p	1	1	localities	V	P	C	C	A	C
M	1308	Barbastella barbastellus (Schreber, 1774)	c			i	R	P	C	B	C	B
M	1337	Castor fiber Linnaeus, 1758	p			i	C	G	C	A	C	B
M	1355	Lutra lutra (Linnaeus, 1758)	p			i	R	P	C	C	C	C
M	1310	Miniopterus schreibersii (Kuhl, 1817)	c			i	R	P	C	B	C	B
M	1323	Myotis bechsteinii (Kuhl, 1817)	c			i	V	P	C	B	C	B
M	1307	Myotis blythii (Tomes, 1857)	c			i	R	P	C	B	C	B
M	1321	Myotis emarginatus (É. Geoffroy Saint-Hilaire, 1806)	c			i	R	P	C	B	C	B
M	1324	Myotis myotis (Borkhausen, 1797)	c			i	R	P	C	B	C	B
M	1304	Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)	c			i	R	P	C	B	C	B
M	1303	Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)	c			i	R	P	C	B	C	B
M	1303	Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)	r			i	R	P	C	B	C	B
R	1220	Emys orbicularis (Linnaeus, 1758)	p			i	R	M	C	C	C	C

Légende du tableau :

- Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Type : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- Unité : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- Population : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.

Groupe	Code DH	Nom scientifique	Type	Taille Mini	Taille Maxi	unité	Cat C/R/V/P	Qualité des données	Pop.A/B/C/D	Cpns.A/B/C	Isol.A/B/C	Glob.A/B/C
<ul style="list-style-type: none"> • Conservation : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite». • Isolement : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie. • Evaluation globale : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative». <p>ELC : enjeu local de conservation : niveau global d'enjeu porté par l'habitat dans le site Natura 2000, défini dans le Docob. F : fort ; M : modéré ; f : faible.</p>												

2. ZSC « Ogres de Roussillon et de Gignac - Marnes de Perreal » - FR9301583

Caractéristiques du site

« Il s'agit d'un des très rares sites silicicoles de Provence occidentale dominé par les ocres mais présentant également des substrats marneux ou gypso-marneux. Certains milieux naturels et espèces sont sensibles à la surfréquentation (incendie, dégradation des lieux de reproduction et d'hibernation des chiroptères...). Les milieux ouverts sont sujets à l'embroussaillage » (Source : FSD).

Qualité et importance

« La flore résulte de diverses influences : atlantique et méditerranéenne. Elle comporte nombre d'espèce calcifuges, notamment des thérophytes d'intérêt exceptionnel (taxons rares ou rarissimes pour la flore de France). Sur les ocres se développent des landes subatlantiques à Callune et des pelouses ouest-méditerranéennes. Les marnes abritent la seule station d'Europe continentale où l'on trouve *Brassica elongata* subs. *integrifolia*, une moutarde, en milieu primaire (station relique). L'évaluation globale du site est difficile pour les chiroptères car il manque des données de terrain (Groupe Chiroptères de Provence) » (Source : FSD et Docob).

Vulnérabilité

La fermeture des couverts végétaux et l'embroussaillage, consécutive à la déprise agricole et à l'abandon des activités d'extraction, constitue la pression négative principale (Source : FSD).

Habitats naturels de la Directive Habitats

Code Natura	Nom de l'habitat naturel [* : Habitat naturel prioritaire]	Superficie (ha)	Superficie (%)	Grottes	Qualité des données	Représentativité	Superficie relative dans le site	Etat de conservation	Evaluation globale
4030	Landes sèches européennes	61	4.67		M	B	C	B	A
9340	Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia	77	5.9		M	B	C	B	C
92A0	Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba	34	2.6		M	C	C	C	C

Code Natura	Nom de l'habitat naturel [* : Habitat naturel prioritaire]	Superficie (ha)	Superficie (%)	Grottes	Qualité des données	Représentativité	Superficie relative dans le site	Etat de conservation	Evaluation globale
8130	Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	41	3.14		M	C	C	C	B
9260	Forêts de Castanea sativa	1	0.08		M	C	C	C	C
5210	Matorrals arborescents à Juniperus spp.	2.38	0.18		M	C	C	C	C
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	11	0.84		M	B	C	B	B
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	0.95	0.07		M	D			
2330	Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à Corynephorus et Agrostis	2.45	0.19		M	B	C	C	B
3290	Rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion	3	0.23		P	C	C	C	C
7240	Formations pionnières alpines du Caricion bicoloris-atrofuscae	0.01	0		P	C	C	B	C
9540	Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	162	12.4		M	B	C	B	B

Légende :

PF : Forme prioritaire de l'habitat.

Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).

Représentativité : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».

Superficie relative : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.

Conservation : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».

Evaluation globale : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

Espèces de la Directive Habitats

Groupe	Code DH	Nom scientifique	Type	Taille Mini	Taille Maxi	unité	Cat C/R/V/P	Qualité des données	Pop.A/B/C/D	Cpns.A/B/C	Isol.A/B/C	Glob.A/B/C
I	1074	Eriogaster catax (Linnaeus, 1758)	p			i	R	DD	D			
I	6199	Euplagia quadripunctaria (Poda, 1761)	p			i	C	P	D			
I	1088	Cerambyx cerdo Linnaeus, 1758	p			i	C	P	D			
M	1303	Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)	w	18	18	i	P	M	C	B	C	B
M	1303	Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)	r	26	26	i	P	M	C	B	C	B
M	1304	Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)	w			i	R	P	C	B	C	B
M	1321	Myotis emarginatus (É. Geoffroy Saint-Hilaire, 1806)	c			i	V	P	C	B	C	C
M	1308	Barbastella barbastellus (Schreber, 1774)	c			i	R	DD	C	B	C	C

Groupe	Code DH	Nom scientifique	Type	Taille Mini	Taille Maxi	unité	Cat C/R/V/P	Qualité des données	Pop.A/B/C/D	Cpns.A/B/C	Isol.A/B/C	Glob.A/B/C
M	1310	Miniopterus schreibersii (Kuhl, 1817)	c			i	R	P	C	B	C	B
I	1065	Euphydryas aurinia (Rottemburg, 1775)	p			i	C	P	C	B	C	C
I	1083	Lucanus cervus (Linnaeus, 1758)	p			i	C	P	D			
M	1303	Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)	c	150	200	i	R	M	C	B	C	B
M	1304	Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)	c			i	R	P	C	B	C	B
M	1307	Myotis blythii (Tomes, 1857)	c			i	V	DD	C	B	C	C

Légende du tableau :

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type :** p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité :** i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population :** A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$; D = Non significative.
- **Conservation :** A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement :** A = population (presque) isolée; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale :** A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

ELC : enjeu local de conservation : niveau global d'enjeu porté par l'habitat dans le site Natura 2000, défini dans le Docob. F : fort ; M : modéré ; f : faible.

8 Annexe 2 : Présentation du projet

1 – PRESENTATION DE L'ETAT INITIAL DU TERRAIN ET ABORDS

Le terrain est composé des parcelles CR01, 169, 170, 171, 231, 233 et 235 pour une surface totale de 24522m² ainsi que du chemin communal qui le traverse ; rétrocedé à la CCPAL par arrêté communal et non ouvert à la circulation publique.

Il se situe en secteur Ns, secteur de taille et de capacité d'accueil limitées au titre de l'article L151-13 du code de l'urbanisme (STECAL) à usage d'habitation uniquement, pour la requalification d'une aire d'accueil des gens du voyage en voie de sédentarisation et/ou sédentarisés.

L'accès se fait depuis la RD900 qui longe la limite Nord du site et grève le projet d'une inconstructibilité sur une bande de 35m à partir de son axe.

Une zone boisée est classée en risque feu moyen au Sud-Est du site.

Le terrain présente un dénivelé d'environ 3m, le point haut étant situé au Nord-Est du terrain et le point bas au Sud-Ouest.

A ce jour, le site est constitué de constructions disparates et de mauvaises factures issues des installations successives des familles de gens du voyage. La partie Est du terrain, où les familles sont installées depuis plus longtemps, présente des maisons plus bâties alors que le reste du site porte des abris légers, des caravanes, et autres constructions légères. Toutes ses constructions font l'objet d'un permis de démolir annexer à la présente demande (pièces A1 et A2).

Aucune clôture périphérique n'est présente sur le terrain.

2 – PRESENTATION DU PROJET

Le projet présenté a pour objet la création de 34 logements sociaux prenant la forme de maisons individuelles groupées en simple RDC pour une Surface de Plancher de 2242 m² et d'un espace de vie partagé avec un bureau de 10,5m², un rangement, un sanitaire et une cuisine ouverte sous un auvent d'une emprise totale de 130m².

2.1- AMENAGEMENT PRÉVU POUR LE TERRAIN :

- Le terrain offre une superficie de 24 522m².
- L'emprise au sol du bâti est de 3 500m², soit 14,3% du terrain d'assiette. L'emprise au sol est non réglementé au sens du PLU.
- Dans le cadre du permis de démolir, 1 950m² d'emprise au sol seront démolis. Une grande partie des habitats sont des caravanes et autres logements légers qui seront retirés en amont de la démolition.

- Les espaces de pleine terre représentent 17 282,67m², soit 70,5% du terrain d'assiette du projet. L'espace boisé (non classé) est conservé. Les espaces verts sont non réglementés au sens du PLU.
- Les espaces imperméabilisés sont composés de :
 - o Voiries et places PMR en enrobés
 - o Cheminement piétons en béton balayé
 - o Places de stationnement en stabilisé (hors PMR en enrobé)
- Un merlon est positionné le long de RD900 de manière à limiter la gêne visuelle et acoustique entre la voie passante et le projet.

2.2 - IMPLANTATION, ORGANISATION, COMPOSITION ET VOLUME DU PROJET PAR RAPPORT AU CONTEXTE

a) Implantation

Le projet est composé de 34 villas mitoyennes assemblées par groupe allant de 4 à 7 maisons.

L'ensemble est distribué par une voie selon un axe est-ouest. L'espace de vie partagé est positionné au Nord de l'espace vert central accompagné d'un parvis qui se raccorde à la voie centrale constituant un point de fédération et de rencontres pour les deux entités.

A l'ouest se développe la partie dédiée au dernier site d'installation des gens du voyage. Elle est constituée de deux bandes de maisons, une première le long de la voie avec des entrées au nord et des jardins au sud en lisière de la chênaie et une autre dont les jardins sont tournés vers l'Ouest.

Sur la partie est, quatre bandes de villas regroupent les 21 logements du site historique.

Les quatre premières sont disposées selon un axe nord sud. Les trois côté du jardin central s'ouvrent vers l'ouest tandis que la dernière s'ouvre à l'est profitant d'une vue dégagée sur le champ voisin. La dernière bande profite de jardins plein sud en surplomb du vélotour.

L'organisation générale mise en place consiste à créer une séquence stationnement – entrée – logement - terrasse puis jardin. Ceci a pour but de créer un sentiment d'appartenance par les locataires qui auront leurs véhicules devant leur propre maison et une entrée en retrait sous un auvent créant une transition entre l'extérieur et la partie domestique. Ainsi, chaque logement dispose de deux places de stationnement devant son logement. Des places PMR libres sont réparties sur le site afin de répondre à la réglementation (moins de 30m à chacune des portes d'entrées).

Le site ne sera pas clôturé ni fermé par un portail. Seuls les jardins seront clôturés par des panneaux rigides de 1,6m de haut (y compris les jardins en limite sur la parcelle est). Au sud (coté vélotour), le site sera clos par une clôture de 1,8 mètre avec panneaux d'occultation en composite de couleur claire.

Le local Ordures Ménagères existant est conservé en lieu et place. Il sera agrandi pour permettre la mise en place de 4 containers verts, 4 containers de tri et une colonne de recyclage du verre. Il sera accessible depuis l'intérieur du site par une rampe PMR.

Les maisons, leurs jardins et leurs places de stationnement seront gérées par le bailleur UNICIL tandis que le reste des espaces y compris l'espace de vie partagé sera rétrocédé à CCPAL (PC32 - plan de division joint en annexe de la présente demande). A l'issue du projet, la division présentera 116 lots au total (un lot par maison, un lot par place de stationnement et un lot pour les parties communes). Le projet sera divisé à l'achèvement des travaux.

b) Composition et volume

Les maisons sont groupées entre elles afin de proposer 6 entités de bâtiments. Elles sont toutes en simple RDC et coiffées d'une toiture en tuiles 2 pans (environ 30%).

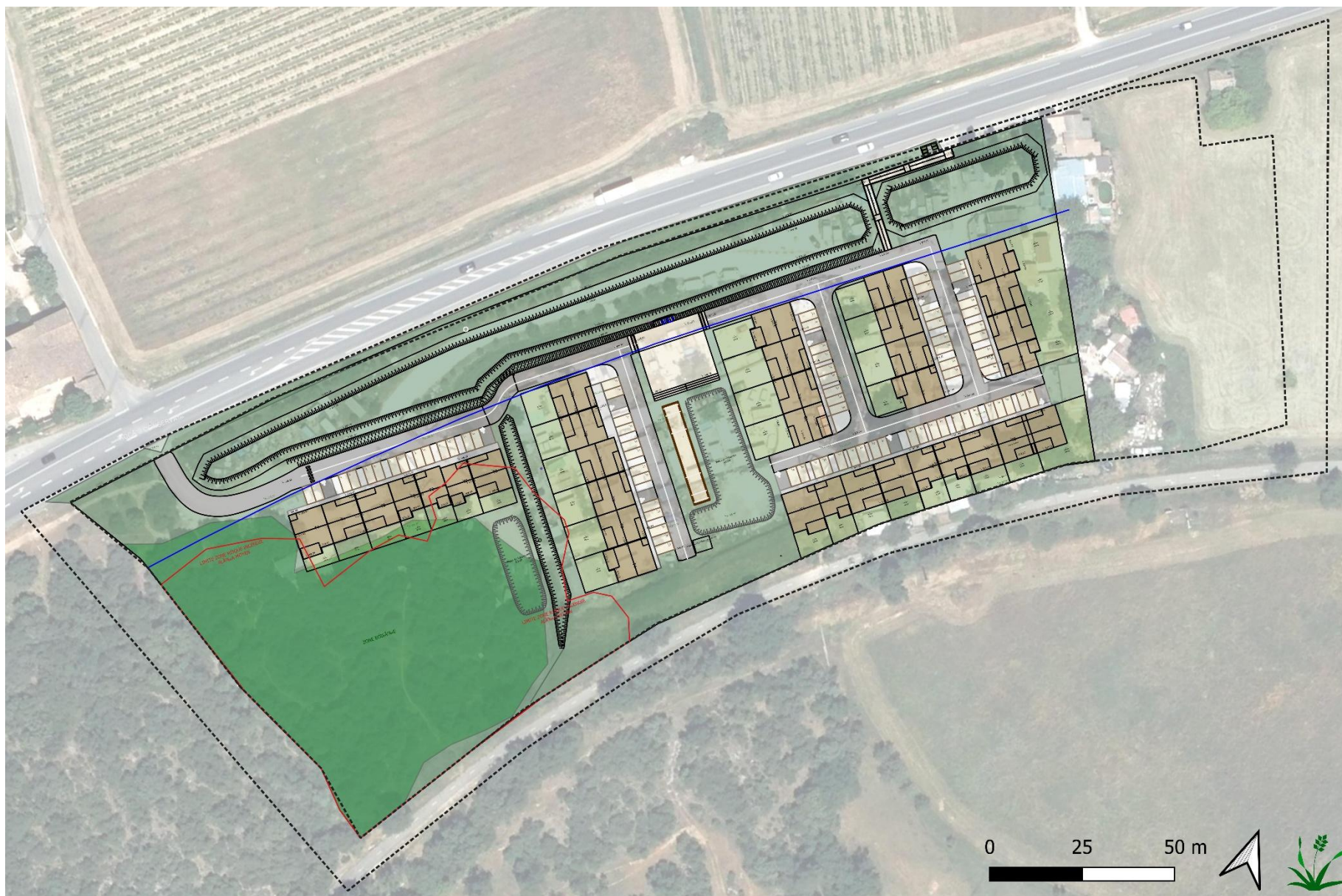
La hauteur à l'égout est au maximum à 4,00m par rapport au terrain naturel. Il n'y a pas de sous-sol.

c) Organisation

Les maisons sont réparties en : 7 unités de type T2 ; 21 unités de type T3 et 6 unités de type T4.

Tous des logements sont traversants. Ils disposent tous d'une terrasse couverte sous toiture et d'un jardin.

La figure page suivante présente le plan du projet sur fond de photographie aérienne (IGN).



3 - TRAITEMENT DES CONSTRUCTIONS, CLÔTURE, VEGETATION OU AMENAGEMENTS SITUÉS EN LIMITE DE TERRAIN

L'opération sera traitée dans un souci de simplicité, de qualité, et d'intégration à son environnement. Les quatre façades sont traitées avec le même soin, les ouvertures rythmant harmonieusement les façades.

Le site ne sera pas clôturé et ne sera pas fermé par un portail. Seuls les jardins seront clôturés par des panneaux rigides gris de 1,6m.

Les villas les plus à l'est auront leurs clôtures en limite de propriété. Elles auront une hauteur de 1,6m également.

Le local Ordures Ménagères sera conservé en place et sera accessible depuis l'intérieur du site par une rampe.

Au nord de l'espace de vie partagé, sera positionnée une plateforme recevant la zone des boîtes aux lettres. Elles seront intégrées dans un muret enduit du même ton que les villas.

4 - LES MATÉRIAUX ET COULEURS DES CONSTRUCTIONS

Les matériaux seront traditionnels, adaptés au contexte, et de traitement soigné. Les constructions seront en structure maçonnerie, isolation par l'intérieur, et finition enduit gratté fin.

Les toitures des villas seront composées de fermettes bois, qui supporteront des tuiles mécaniques d'aspect canal en terre cuite aspect vieilli. La toiture de l'espace de vie partagé sera traitée en charpente bois et supportera les mêmes tuiles.

Les enduits des villas seront de 2 teintes différentes, allant d'une teinte pierre claire à une teinte sable ocre.

Les menuiseries seront en PVC blanc. Certaines fenêtres (celles des chambres sur jardin) seront accompagnées de volets de 2 teintes différentes entre un gris brun et un vert gris tandis que les autres fenêtres seront équipées de volets roulants en PVC blanc. Les portes palières seront assorties avec les couleurs de volets identifiant deux types de maison : celles avec un enduit légèrement plus soutenu aux portes et volets vert gris et celles avec un enduit légèrement plus clair aux volets gris brun.

L'espace de vie partagé sera revêtu sur ces façades extérieurs d'un parement pierre grand format ainsi que ses poteaux. La pierre sera choisie pour être la plus locale possible.

Les gouttières et descentes EP sont en PVC blanc.

5 – ESPACES LIBRES, PLANTATIONS

Les espaces libres se divisent entre espaces communs et espaces privatifs, tous en pleine terre.

Les espaces verts communs sont composés d'espaces résiduels, des merlons aménagés au Nord, de l'espace classé boisé et des espaces verts communs autour du terrain de boule lyonnaise principalement occupé par de la rétention sous forme de noue paysagère.

Le projet prévoit la mise en place de merlons dans la partie inconstructible au Nord du site afin de protéger les futurs logements des nuisances sonores et visuelles en provenance de la RD900.

Chaque maison dispose d'un jardin privatif d'une superficie comprise entre environ 37m² et 107m² chacun. Les jardins seront traités en terre végétale.

Sur le terrain se trouvent actuellement 27 arbres de forces significatives.

L'aménagement du projet nous permettant difficilement de les conserver, des sujets seront replantés à raison de 50 unités sur le site. Ils seront positionnés dans l'espace vert commun central et au droit des places de stationnement devant les maisons. Les essences seront choisies dans le guide pratique des végétaux du CAUE pour leur capacité à apporter de l'ombre (micocouliers, tilleuls, mûrier platane et mûrier blanc, érable de Montpellier).

Les sujets présents le long de la RD900 seront conservés.

Des haies seront disposées devant les jardins donnant sur des parties communes, hors des clôtures afin de les entretenir par les zones collectives. Ces haies mixtes seront composées d'essences rustiques et locales (laurier tin, gattilier, troènes, coronilles, etc.).

Conformément à l'article 15 des dispositions générales du PLU, une haie sera implantée dans les jardins en limite est faisant office d'écran végétal en limite de la zone Agricole. Elle sera également constituée d'essences variées rustiques et locales (laurier tin, gattilier, coronilles, genêts, troène...).

6 – ACCES À L'OPERATION ET AIRES DE STATIONNEMENT

Accès et desserte :

L'accès existant depuis la RD900 est conservé.

Une voie de distribution du projet est implantée au Nord de la limite d'inconstructibilité et dessert l'ensemble des groupes de villas.

Les dimensions des voies et leurs caractéristiques sont conformes aux demandes du SDIS (pas de voie en impasse de plus de 60m ; T de girations). Un poteau incendie est créé au niveau de l'espace boîtes aux lettres en face de l'espace de vie partagé afin de couvrir l'ensemble du site.

Stationnement :

Le projet, porté par des bailleurs sociaux, devrait réglementairement comporter une place par logement. Dans une volonté d'adaptation aux besoins des locataires et d'un bien vivre dans un site longeant une voie rapide ; nous avons choisi d'augmenter le nombre de places de stationnement.

Ainsi, le projet prévoit 27 places pour les 13 logements du site n° 2 ; 45 places pour les 21 logements du site n°1 ainsi que 9 places PMR réparties de manière à pouvoir constituer des places visiteurs et à être réglementaire sur ce point (1 place PMR à moins de 30 mètres de chaque porte d'entrée).

Les places mesurent à minima 5 x 2,5m, à l'exception des 6 places PMR qui mesurent 5 x 3,30m.

Certaines sont également plus larges afin de faciliter les manœuvres selon leurs positionnements.

1 Annexe 3 : Espèces végétales relevées dans l'aire d'étude

nom_valide	nom_vern	Friches	Fossé	Forêt	Autres (jardins...)
<i>Foeniculum vulgare</i> Mill., 1768	Fenouil commun, Lani, Anis doux, Fenouil	x	x		x
<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	Liseron des champs, Vrillée, Petit liseron	x	x		
<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753	Cardère à foulon, Cabaret des oiseaux, Cardère sauvage	x	x		
<i>Elytrigia repens</i> (L.) Desv. ex Nevski, 1934	Chiendent rampant, Chiendent commun, Élytrigie rampante	x	x		
<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies, Clématite vigne blanche, Herbe aux gueux	x			x
<i>Clinopodium nepeta</i> subsp. <i>nepeta</i> (L.) Kuntze, 1891	Clinopode népéta, Calament népéta, Sarriette népéta	x			x
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule	x			x
<i>Malva sylvestris</i> L., 1753	Mauve sylvestre, Grande mauve, Mauve sauvage	x			x
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé, Petit plantain, Herbe Caroline, Ti-plantain	x			x
<i>Scabiosa atropurpurea</i> L., 1753	Scabieuse pourpre noir, Scabieuse pourpre foncé, Scabieuse des jardins, Sixalix pourpre noir	x			x
<i>Anisantha diandra</i> (Roth) Tutin ex Tzvelev, 1963	Brome à deux étamines, Anisanthe à deux étamines	x			
<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877	Armoise, Herbe chinois, Marie-Thérèse	x			
<i>Avena barbata</i> Pott ex Link, 1799	Avoine barbue	x			
<i>Brachypodium phoenicoides</i> (L.) Roem. & Schult., 1817	Brachypode fausse ivraie	x			
<i>Centaurea aspera</i> L., 1753	Centaurée rude	x			
<i>Chondrilla juncea</i> L., 1753	Chondrille à tige de jonc, Chondrille effilée, Chondrille jonc, Chondrille jonciforme	x			
<i>Cichorium intybus</i> L., 1753	Chicorée sauvage, Chicorée amère, Barbe-de-capucin	x			
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs, Chardon des champs, Calcide	x			
<i>Cynodon dactylon</i> (L.) Pers., 1805	Cynodon dactyle, Petit-chiendent, Chiendent fil-de-fer, Capriole, Chiendent pied-de-poule	x			
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage, Carotte commune, Daucus carotte	x			
<i>Euphorbia serrata</i> L., 1753	Euphorbe dentée	x			
<i>Galium verum</i> L., 1753	Gaillet vrai, Gaillet jaune, Caille-lait jaune	x			
<i>Helichrysum stoechas</i> (L.) Moench, 1794	Hélichryse stoechade, Immortelle stoechade, Immortelle des dunes, Immortelle jaune	x			
<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub, 1973	Picride fausse vipérine, Helminthothèque fausse vipérine, Picris fausse vipérine	x			
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean	x			
<i>Lactuca serriola</i> L., 1756	Laitue scariote, Escarole, Laitue sauvage	x			
<i>Medicago sativa</i> L., 1753	Luzerne cultivée	x			
<i>Odontites luteus</i> (L.) Clairv., 1811	Odontite jaune, Euphrase jaune, Odontitès jaune	x			
<i>Picris hieracioides</i> subsp. <i>hieracioides</i> L., 1753	Picride fausse épervière, Picride épervière, Herbe-aux-vermisseaux, Picris fausse épervière	x			
<i>Schedonorus arundinaceus</i> (Schreb.) Dumort., 1824 [nom. cons.]	Schédonore roseau, Fétuque roseau, Fétuque faux roseau	x			
<i>Scrophularia provincialis</i> Rouy, 1909	Scrofulaire de Provence	x			
<i>Tordylium maximum</i> L., 1753	Tordyle élevé, Tordyle majeur, Grand tordyle	x			
<i>Torilis arvensis</i> (Huds.) Link, 1821	Torilide des champs, Torilis des champs	x			
<i>Tragopogon dubius</i> Scop., 1772	Salsifis douteux, Grand salsifis	x			
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés, Trèfle violet	x			
<i>Verbascum sinuatum</i> L., 1753	Molène sinuée	x			

nom_valide	nom_vern	Friches	Fossé	Forêt	Autres (jardins...)
<i>Verbena officinalis</i> L., 1753	Verveine officinale, verveine sauvage	x			
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai, Aubépine monogyne		x		x
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	Phragmite austral, Roseau, Roseau commun, Roseau à balais, Phragmite commun		x		x
<i>Populus alba</i> L., 1753	Peuplier blanc		x		x
<i>Populus nigra</i> L., 1753	Peuplier noir, Peuplier commun noir		x		x
<i>Rubus ulmifolius</i> Schott, 1818	Ronce à feuilles d'Orme		x		x
<i>Cynosurus echinatus</i> L., 1753	Crételle hérissée, Crételle épineuse		x		
<i>Epilobium hirsutum</i> L., 1753	Épilobe hérissé, Épilobe hirsute		x		
<i>Mentha longifolia</i> (L.) Huds., 1762	Menthe à longues feuilles, Menthe à feuilles longues, Menthe des bois		x		
<i>Nasturtium officinale</i> W.T.Aiton, 1812	Rorippe cresson-d'eau, Cresson		x		
<i>Phalaris arundinacea</i> L., 1753	Alpiste roseau, Baldingère faux roseau, Fromenteau		x		
<i>Rumex crispus</i> L., 1753	Rumex crépu		x		
<i>Pinus halepensis</i> Mill., 1768	Pin d'Alep, Pin blanc de Provence, Pin blanc			x	x
<i>Quercus ilex</i> L., 1753 [nom. et typ. cons. prop.]	Chêne vert, yeuse			x	x
<i>Quercus pubescens</i> Willd., 1796 [nom. et typ. cons.]	Chêne pubescent, chêne humble			x	x
<i>Syringa vulgaris</i> L., 1753	Lilas commun, Lilas			x	x
<i>Aphyllanthes monspeliensis</i> L., 1753	Aphyllanthe de Montpellier, Œillet bleu de Montpellier, Jonciole, Bragalou			x	
<i>Brachypodium retusum</i> (Pers.) P.Beauv., 1812	Brachypode tronqué, Brachypode rameux			x	
<i>Bromopsis erecta</i> (Huds.) Fourr., 1869	Brome érigé, Brome dressé, Faux brome érigé, Faux brome dressé			x	
<i>Buxus sempervirens</i> L., 1753	Buis toujours vert, Buis commun, Buis sempervirent, Bois béni			x	
<i>Clematis flammula</i> L., 1753	Clématite flammette, Clématite brûlante, Clématite flamme, Clématite odorante			x	
<i>Dactylis glomerata</i> subsp. <i>hispanica</i> (Roth) Nyman, 1882	Dactyle d'Espagne			x	
<i>Genista hispanica</i> L., 1753	Genêt d'Espagne, Petit genêt d'Espagne			x	
<i>Juniperus oxycedrus</i> L., 1753	Genévrier oxycèdre, Cèdre piquant			x	
<i>Osyris alba</i> L., 1753	Osyride blanche, Rouvet blanc			x	
<i>Petrorhagia prolifera</i> (L.) P.W.Ball & Heywood, 1964	Pétrorhagie prolifère, Œillet prolifère			x	
<i>Petrosedum sediforme</i> (Jacq.) Grulich, 1984	Orpin blanc jaunâtre, Orpin de Nice, Sédum de Nice			x	
<i>Phillyrea angustifolia</i> L., 1753	Phillyrée à feuilles étroites, Alavert à feuilles étroites			x	
<i>Phillyrea media</i> L., 1759	Phillyrée moyenne, Filaire intermédiaire			x	
<i>Rhamnus alaternus</i> L., 1753	Nerprun alaterne, Alaterne			x	
<i>Salvia rosmarinus</i> Spenn., 1835	Romarin officinal, Romarin, Sauge romarin			x	
<i>Teucrium chamaedrys</i> L., 1753	Germandrée petit-chêne, Chênnette			x	
<i>Thymus vulgaris</i> L., 1753	Thym commun, Thym			x	
<i>Trifolium campestre</i> Schreb., 1804	Trèfle champêtre, Trèfle champêtre, Trèfle jaune, Trance			x	
<i>Broussonetia papyrifera</i> (L.) Vent., 1799	Mûrier à papier, Broussonétia à papier, Broussonétia à papier				x
<i>Cupressus sempervirens</i> L., 1753	Cyprès toujours vert, Cyprès d'Italie, Cyprès de Montpellier				x
<i>Euonymus europaeus</i> L., 1753	Fusain d'Europe, Bonnet-d'évêque				x
<i>Fraxinus angustifolia</i> Vahl, 1804 [nom. cons.]	Frêne à feuilles étroites				x

<i>nom_valide</i>	<i>nom_vern</i>	Friches	Fossé	Forêt	Autres (jardins...)
<i>Ligustrum lucidum</i> W.T.Aiton, 1810	Troène luisant				x
<i>Malus domestica</i> (Suckow) Borkh., 1803	Pommier nain, Pommier, Pomme, Pommier 'Paradis'				x
<i>Morus alba</i> L., 1753	Mûrier, Mûrier blanc, Mûrier noir				x
<i>Morus australis</i> Poir., 1797	Mûrier austral, Mûrier du Japon, Mûrier platane				x
<i>Nerium oleander</i> L., 1753	Nérion laurier-rose, Laurier rose, Oléandre				x
<i>Populus nigra</i> var. <i>italica</i> Münchh., 1770	Peuplier noir d'Italie, Peuplier d'Italie, Peuplier de Lombardie				x
<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755	Prunier merisier, Cerisier				x
<i>Prunus dulcis</i> (Mill.) D.A.Webb, 1967	Prunier amandier, Amandier				x
<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	Prunier laurier-cerise, Laurier-cerise, Laurier-palme				x
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Prunier épineux, Épine noire, Prunellier, Pelossier				x
<i>Pyracantha coccinea</i> M.Roem., 1847	Buisson ardent				x
<i>Salix babylonica</i> L., 1753	Saule pleureur				x
<i>Sambucus ebulus</i> L., 1753	Sureau yèble, Herbe à l'aveugle, Petit sureau				x
<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	Orme mineur, Petit orme, Orme cilié, Orme champêtre, Ormeau				x